



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

8 IGC

CE/14/8.IGC/10
Paris, le 8 octobre 2014
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Huitième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
9 - 11 décembre 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Utilisation des ressources financières du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément à la Décision 7.IGC 9, le présent document présente un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC ainsi qu'un projet de budget prévisionnel pour 2015.

Décision requise : paragraphe 15

1. Conformément aux directives approuvées par la Conférence des Parties et aux décisions adoptées par le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « le Comité »), le présent document contient le rapport du Secrétariat sur l'utilisation des ressources financières du Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après le « FIDC ») ainsi que le projet de budget prévisionnel pour 2015.
2. Lors de cette session, le Comité doit examiner :
 - (i) les états financiers pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 ; et
 - (ii) le projet de budget prévisionnel pour 2015 et envisager de l'adopter.

I - États financiers pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

3. Pendant la période de référence allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2014, le total des recettes du FIDC s'est élevé à **1 075 380,86 \$US**. Ces recettes comprenaient :
 - a) les contributions volontaires d'Andorre, de l'Australie, de la Bosnie-et-Herzégovine, du Brésil, de la Chine, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Lituanie, du Malawi, du Mexique, de Monaco, du Portugal, de la République tchèque, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de l'Ukraine et d'un donateur anonyme, qui ont atteint 1 060 894,86 \$US ;
 - b) les intérêts courus sur les ressources du FIDC, qui se sont élevés à 14 486 \$US.
4. Au cours de la période de référence, 20 des 134 Parties à la Convention (14,9 %) ont contribué au FIDC. Par rapport à la précédente période de référence, au cours de laquelle 23 Parties à la Convention avaient apporté une contribution volontaire au FIDC, le nombre de Parties qui ont contribué au FIDC a diminué de 3 pour cent. Toutefois, le total des recettes du FIDC pour la période de référence en cours reste presque le même par rapport à la période précédente : un total de 1 071 071,68 \$US avait été versé au FIDC au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013.
5. En ce qui concerne les dépenses attribuées au FIDC pendant la période de référence, un total de **1 726 196,71 \$US** a été dépensé de la manière suivante :
 - a) évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts du FIDC : 36 617,04 \$ US
 - b) dépenses de fonctionnement du FIDC 5 237,72 \$US
 - c) frais de participation aux réunions statutaires des experts des pays les moins avancés (PMA) membres du Comité : 10 006,83 \$US
 - d) financement des projets approuvés par le Comité : 1 436 133,97 \$US
 - e) stratégie de levée de fonds et de communication : 79 991,17 \$US
 - f) évaluation de la phase pilote du FIDC : 1 283,01 \$US
 - g) frais de soutien au programme (10 %) : 156 926,97 \$US
6. Les états financiers des recettes et des dépenses et les calendriers de dépenses élaborés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 figurent à l'Annexe I.

7. Dans un objectif de consolidation de la gestion financière et budgétaire du FIDC visant à accroître sa transparence et à améliorer ses mécanismes généraux de suivi et de soumission de rapports, le Secrétariat a collaboré avec l'Unité administrative du Secteur de la culture et le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour établir une nouvelle structure de code permettant une soumission des rapports améliorée, par activité et par cycle financier. La nouvelle structure de code budgétaire est opérationnelle depuis janvier 2014.

II - Projet de budget prévisionnel pour 2015

8. Les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC prévoient que le Comité approuve le budget en fonction des ressources disponibles dans le FIDC. Un projet de budget prévisionnel pour 2015 figure à l'Annexe II.
9. Lors de sa septième session ordinaire de décembre 2013, le Comité a adopté la Décision 7.IGC 6 indiquant que 70 % du montant disponible dans le FIDC au 30 juin 2014 serait alloué au budget du FIDC.
10. Dans le passé, l'élaboration du projet de budget du FIDC au cours de la phase pilote du FIDC prévoyait une affectation d'au moins 82 % du budget au financement de projets. Bien que cette pratique ait été rigoureusement appliquée depuis son adoption en 2009 (Décision 3.IGC 5) et que l'affectation des coûts fixes ait été ajustée au fil du temps en fonction des dépenses effectives afin de veiller à ce que la majorité des fonds du budget soit consacrée au financement de projets, la stagnation des contributions apportées au FIDC pourrait compromettre cet effort pour les cycles de financement à venir.
11. En ce qui concerne le projet de budget prévisionnel pour 2015, 82 % des fonds budgétaires sont alloués au financement de projets et les coûts fixes ne constituent que 18 % de cette somme.
12. Le montant total disponible au 30 juin 2014 est de **1 086 323 \$US**. Le budget requis pour 2015 s'élève à **760 426 \$ US**, incluant les frais de soutien (10 %), et les fonds non alloués atteignent **325 897 \$US**. Le budget est ventilé en deux postes principaux :
- (a) coûts fixes, s'élevant à **67 000 \$US** ; et
 - (b) financement de projets, totalisant **624 296 \$US**.

Un aperçu des activités que le FIDC financera en 2015 figure ci-dessous.

Coûts fixes

- Évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts du FIDC : le sixième cycle de financement sera lancé en 2015. Le Secrétariat affectera 45 000 \$US à l'évaluation des demandes de financement de projets par le groupe d'experts du FIDC.
- Dépenses de fonctionnement du FIDC : des dépenses de fonctionnement s'élevant à 7 000 \$US seront allouées au suivi des projets financés par le FIDC, aux conférences téléphoniques avec les membres du groupe d'experts du FIDC et à la correspondance avec les responsables de projet.
- Les frais de participation aux réunions statutaires des experts des PMA membres du Comité : conformément à l'article 23.7 de la Convention et au paragraphe 7.2.2 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, ces frais continueront à être engagés afin d'assurer la participation d'experts gouvernementaux des PMA membres du Comité lors des réunions statutaires. 15 000 \$US ont été alloués à cette fin.

Financement de projets

- Financement de projets approuvés par le Comité : 624 296 \$US ont été alloués au financement de projets devant être approuvés lors de la huitième session ordinaire du Comité.
13. Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10 % des frais de soutien au programme sont imputables au compte spécial. 69 130 \$US ont par conséquent été alloués à cette fin.
 14. Le document CE/14/8.IGC/9 contient un rapport détaillé sur l'utilisation de fonds destinés à des activités de levée de fonds en 2013-2014, qui ont été affectés par la septième session ordinaire du Comité à partir des fonds non alloués (Décision 7.IGC 7). Les dépenses sont représentées dans les états financiers que le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO a élaborés pour le FIDC, figurant à l'Annexe I. En outre, le document CE/14/8.IGC/9 présente un budget estimé de 47 563 \$US destiné à des activités de levée de fonds additionnelles qui seront menées en 2015, que le Comité approuvera et, s'il en est décidé ainsi, allouera à partir des fonds non alloués.
 15. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 8.IGC 10

Le Comité,

1. *Ayant examiné les documents CE/14/8.IGC/8, CE/14/8.IGC/9 et CE/14/8.IGC/10 ainsi que leurs Annexes,*
2. *Rappelle ses Décisions 3.IGC 5, 4.IGC 10A, 5.IGC 6, 6.IGC 9 et 7.IGC 9 ;*
3. *Prend note des états financiers du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 tel que présenté à l'Annexe I ;*
4. *Ayant examiné le projet de budget prévisionnel pour 2015 figurant à l'Annexe II ;*
5. *Adopte le budget pour 2015 figurant à l'Annexe II ;*
6. *Demande au Secrétariat de soumettre au Comité, lors de sa prochaine session ordinaire, un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC ;*
7. *Demande à la Directrice générale de lancer en 2015 un nouvel appel à contributions destiné à toutes les parties prenantes à la Convention ;*
8. *Remercie tous les contributeurs qui ont soutenu le FIDC depuis la dernière session ordinaire du Comité et encourage les Parties à envisager la possibilité de soutenir le Fonds en apportant des contributions volontaires régulières équivalentes à 1 pour cent au moins de leur contribution totale à l'UNESCO.*

ANNEXE I



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

**STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 31 DECEMBER 2013**

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

	2013	2012
INCOME		
Voluntary Contributions - Schedule 1.1	811,000.27	536,671.05
Other income:		
Interest	10,467.00	16,394.00
TOTAL INCOME	<u>821,467.27</u>	<u>553,065.05</u>
EXPENDITURE		
Cash Disbursements - Schedule 1.2	1,361,804.11	1,657,683.75
Increase in balance of unliquidated obligations	(18,872.41)	(119,804.18)
TOTAL EXPENDITURE	<u>1,342,931.70</u>	<u>1,537,879.57</u>
EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	<u>(521,464.43)</u>	<u>(984,814.52)</u>
Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>2,488,130.83</u>	<u>3,472,945.35</u>
RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD	<u>1,966,666.40</u>	<u>2,488,130.83</u>



UNESCO
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY
SCHEDULE OF INCOME
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 31 DECEMBER 2013
(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Andorra	10,190.25	
Australia	71,823.00	
Bosnia and Herzegovina	2,000.00	
Brazil	250,000.00	
China	80,000.00	
Czech Republic	3,157.05	
Estonia	1,306.00	
Finland	26,525.20	
France	184,364.20	
Lithuania	6,793.50	
Malawi	100.00	
Mexico	36,208.00	
Monaco	27,586.20	
Portugal	17,217.63	
Saint Vincent and the Grenadines	1,001.31	
Serbia	2,252.01	
Slovenia	3,449.80	
Sweden	30,286.38	
Switzerland	53,506.74	
Ukraine	3,232.00	
Other	<u>1.00</u>	811,000.27
Interest		10,467.00
TOTAL		<u><u>821,467.27</u></u>

Schedule 1.2



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2013 TO 31 DECEMBER 2013

	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total
Evaluation of funding requests by the expert panel	36,617.04	-	36,617.04
Cost of participation in statutory meetings by experts from LDCs that are members of the Committee	10,006.83	1,713.03	11,719.86
Programmes/projects approved for funding from IFCD by the Committee of 2005 Convention	1,116,133.97	372,152.00	1,488,285.97
Fundraising for the IFCD	69,457.74	23,168.00	92,625.74
Evaluation of the IFCD Pilot Phase	1,283.01	8,870.95	10,153.96
Operating Costs for the IFCD	4,505.15	269.39	4,774.54
SUB-TOTAL	1,238,003.74	406,173.37	1,644,177.11
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	123,800.37	40,617.34	164,417.71
TOTAL	1,361,804.11	446,790.71	1,808,594.82
Unliquidated Obligations 1 January 2012	-	(465,663.12)	(465,663.12)
TOTAL EXPENDITURE	1,361,804.11	(18,872.41)	1,342,931.70



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 30 JUNE 2014

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions - Schedule 1.1 249,894.59

Other income:

Interest 4,019.00

TOTAL INCOME 253,913.59

EXPENDITURE

Programme Activities Schedule 1.2 928,805.89

TOTAL EXPENDITURE 928,805.89

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE (674,892.30)

Savings on prior years' obligations and other adjustments (28.99)

Reserves and fund balances, beginning of the period 1,966,666.40

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD 1,291,745.11

Schedule 1.1



UNESCO
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY
SCHEDULE OF INCOME
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 30 JUNE 2014
(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Bosnia and Herzegovina	2,000.00	
Estonia	1,281.00	
Finland	27,586.20	
France	108,843.20	
Slovenia	3,659.76	
Sweden	50,091.02	
Switzerland	56,433.41	249,894.59
Interest		4,019.00
TOTAL		253,913.59



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 30 JUNE 2014
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2014	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total
1 Evaluation of funding requests by the expert panel (consultancy contracts)	65,000.00		10,830.00	10,830.00
2 Operating costs	10,000.00	732.57	1,267.43	2,000.00
3 Cost of participation in statutory meetings of experts from LDCs that are members of the	20,000.00			0.00
4 Funding of projects	630,903.00			0.00
4.1 ZIMCOPY - Zimbabwe		50,000.00	42,928.00	92,928.00
4.2 ASSITEJ - South Africa		50,000.00	48,252.63	98,252.63
4.3 Ministère Culture/Tourisme-Burkina Faso		50,000.00	50,000.00	100,000.00
4.4 PEN Internat-Haiti/Kenia/Nigeria/Serbia		50,000.00	50,000.00	100,000.00
4.5 Malawi National Commission for UNESCO		20,000.00	22,490.00	42,490.00
4.6 THYDEWA - Brazil		45,000.00	45,950.00	90,950.00
4.7 ACCP - Paraguay		45,000.00	45,000.00	90,000.00
4.8 Ministry of Tourism, Heritage and Creati		0.00	54,522.00	54,522.00
4.9 Ministry of Culture - Peru		10,000.00	11,090.00	21,090.00
4.10 Arterial Network - South Africa Chapter		0.00	73,514.93	73,514.93
5 Fund Raising and Communication Strategy	105,130.67	10,533.43	57,258.00	67,791.43
SUB-TOTAL	1,031,033.67	331,266.00	513,102.99	844,368.99
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	103,103.37	33,126.60	51,310.30	84,436.90
TOTAL	1,134,137.04	364,392.60	564,413.29	928,805.89

ANNEXE II

FIDC – PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL POUR 2015

	DESCRIPTION	MONTANT \$US
Coûts fixes 2015	Évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts du FIDC (paragraphe 7.3 des Orientations)	45 000
	Dépenses de fonctionnement	7 000
	Frais de participation aux réunions statutaires des experts gouvernementaux issus des PMA membres du Comité (paragraphe 7.2.2 des Orientations)	15 000
Total partiel		67 000
Financement de projets***	Financement des projets	624 296
Total partiel		624 296
TOTAL (coûts fixes + financement de projets)		691 296
Frais de soutien *		69 130
TOTAL GÉNÉRAL **		760 426

Total disponible au 30 juin 2014 :	1 086 323
Fonds non alloués :	325 897
Contribution totale au FIDC au 30 juin 2014, intérêts compris :	6 895 524
* Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10 % des frais de soutien sont imputables au Compte spécial.	
** Conformément à la Décision 7.IGC 6, paragraphe 7, du Comité, 70 % des fonds disponibles au 30 juin 2014 seront alloués au budget.	
*** 82 % des fonds du budget ont été alloués à des demandes de financement et les coûts fixes ne constituaient que 18 % de cette somme.	